



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTIONS
AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

**Modernisation de l'éclairage du terrain synthétique de grands jeux
au Parc de Sports Alfred-Marcel Vincent**

N° 2026 - 34

Livry-Gargan, le 07 JUIL. 2026

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2026-03-02 du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment son article 1 alinéa 26 ;

Vu le dispositif de la Région Ile-de-France « soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens » et son règlement d'intervention en vigueur, résultant de la délibération n°CP 2026-055 du 29 janvier 2026 ;

Considérant la volonté de la Ville de moderniser l'éclairage du terrain de grands jeux synthétique au Parc des Sports Alfred-Marcel Vincent ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Région Ile-de-France au titre du Soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens, pour un montant de 15 000€ ;

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :


PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LE PASSAGE EN LED ET MISE EN PLACE D'UNE TELEGESTION POUR L'ECLAIRAGE DU TERRAIN SYNTHETIQUE ALFRED MARCEL VINCENT

NATURE DES DEPENSES (1)	Dépenses HT	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncière éligibles (selon opération) :		Aides publiques (2) :		
-		-Union européenne		
-		-Etat (à détailler ci-dessous):		
-		Agence Nationale du Sport - Plan Equipements 2026	16 009,06	20,00%
-				
Travaux :		Conseil Régional d'Île de France : SOUTIEN REGIONAL A LA CREATION ET A LA REHABILITATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS FRANCILIENS	15 000,00	18,74%
Passage en LED des éclairages	53 176,15			
Mise en place d'une télégestion	26 869,15			
Sous total (1) :	80 045,30			
Formation		-Conseil Départemental		
		-Commune ou groupement de communes (3)		
		-Etablissements publics (3)		
		Total co-financeurs	31 009,06	38,74%
		-		
		Autres y compris aides privées (3) :		
		-		
		-		
Sous total (2) :				
		-		
-		Sous-total :		
-		Autofinancement :		
-		-Fonds propres	49 036,24	61,26%
-		-Emprunts		
Autres dépenses (selon opération) :		-Crédit-bail		
		-Autres (4)		
		-		
		Sous total :	49 036,24	
TOTAL (sous total (1) + sous-total (2))	80 045,30	TOTAL	80 045,30	100,00%

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93 891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93 100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr




Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental